

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du samedi 26 juin 2021**

### **Etaients présents ou représentés :**

#### A titre de parents et amis :

Mesdames et Messieurs CACHE Miryam et Philippe, HUOT DE SAINT ALBIN Blanche, GRIFFAY Thierry, REY Alain, LAVOREL Maryse, BIOLLUZ Didier et Marie Christine, DEMAY Véronique, POLLET Jean-Luc et Nicole, PADAY Jean-Luc, MICHAUD Françoise et Gilles, MUGNIER André, MENET Marie, NORMAND Marie-France, FIORIN Albert, EPELY Marie-Ange, CADDoux Janine, ANGELLOZ-NICOUD Denis, NATIVEL Andrée, LALOY Anne, MORAND Monique et Bernard, DEGEORGES Jean-François, ROBINE-LISSANDRE Nathalie, CHAMOSSET Jean-Louis, VERNIER Valérie, DAILLET Alain, LANGEVIN Réjane, TISSOT Marie-Antoinette, PAOLINI Jacqueline et Pierre, FONTAINE Michel, PEIGNON Serge, MAZARD Georges, GALLIEN Isabelle, REYNIER Catherine

#### A titre d'invités :

Mesdames et Messieurs DAMAS Didier (Fiducial), RIOTTON Véronique (Députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Haute-Savoie), BARRY Olivier (maire délégué de Seynod, conseiller communautaire du Grand Annecy), BAUDIN Yolande (7<sup>ème</sup> adjoint – Action sociale et logement à Sillingy)

#### A titre de salariés de l'AAPEI EPANOU :

Mesdames et Messieurs MICONNET Raphaël, PICCO Chrystel, GIRARD Emmanuelle, GIRAUD Anouk, SANTALUCIA Jorris, DUMAITRE Valérie, SIMON-VERNICHON Véronique, LEPAGE Eric, THARAN Amandine, LELIZOUR Sylvie, DELAGE Isabelle, MOSSE Emmanuel, CORBET Virginie, VINDRET Sandrine, CHOLAT Philippe

#### Les organismes excusés :

Mesdames et Messieurs PESENTI Nelly (Conseil Départemental Direction de l'autonomie), BONANSEA (adjointe au maire aux affaires sociales – CCAS Rumilly), LARDET Frédérique (Députée de la Haute-Savoie et présidente du Grand Annecy, Agence Régionale de Santé (service handicap), BOCCARD Danièle (présidente de l'UDAF 74), KELLER Denis (Directeur Général de Aller Plus Haut), SURGET Loïc (Directeur de la Maison Notre Dame de Philerme), MONTEIL Christian (Président Département de la Haute-Savoie), LYONNAX David (Conseiller territorial en Action Sociale – CAF Haute-Savoie), RIOTTON Véronique (Députée de la Haute-Savoie), SEGAUD-LABIDI Nora (Maire délégué et de la direction de proximité), TOE Jean-Louis et DANIELLIAN (ville d'Annecy)

#### Les adhérents excusés :

Mesdames et Messieurs BOZZONE Jean-Pol, PEYRESAUBES Guy, BIANCHIN Ivana, ANGELLOZ-NICOUD Denis, PACCARD Marie-Noëlle, MAJOU Christian, NOUILLOT Laurent, GAY Claude, AURANGE Monique, FONTALIVE Alain et Catherine, DUCROS Pascale, ROUX Jean-Louis, CANNET Joyce, PERROTON Danielle, FIORIN Myriam, GRILLET Hervé, MOUILLET Marie-Rose, GAY Pascal, BOSSON Serge, PELLISSIER Alain, BARDET François, GAY Georges, REGERAT Alain et Geneviève, GUY Marie, MOUTHON André, BORSOTTI Janine, FAIDHERBE Brigitte, RONDELLE Solange, COUTIN Maurice, BERTRAND Véronique, NECTOUX Jean-Claude, POMMIER Marie-Odile, BURDET François, MORENO Marie-Laure, DELACROIX Marie Paule, COLONJARD Patrick, ROLLUX Françoise, THIERRY-GLO Christine, FALGUERAC PREVOT Caroline, GRELOUX Julien, ARANDA Purificacion, PASSERA, PHAT Rose, DODENS Maryse, LAMARCHE Ghislaine, GALLIEN Antoinette, HEAULME Claudine, BAUQUIS Jean, VIONNET Pierre et Bernadette, DEPIGNY Maurice, AUCHERE Catherine et Gérard, VEYRAT Christophe, BERNARD GRANGER Pierre, MORIN Jean-François, ESMINGEAUD Gérard, DUCLOS Philippe, BOUVIER Marie

## **1) MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE**

Mesdames, Monsieur les Elu(e)s,  
Mesdames et Messieurs les professionnel(le)s,  
Mesdames et Messieurs utilisatrices/teurs des Etablissements et Services de l'AAPEI Epanou,  
Mesdames et Messieurs Ouvrières et Ouvriers des Esat,  
Mesdames et Messieurs, Chers Parents et Ami(e)s de notre association,

Je vous souhaite la bienvenue à l'assemblée générale de l'AAPEI Epanou.

Sachez que c'est avec grand plaisir, que je vous retrouve aujourd'hui après tant de mois passés à distance les uns des autres.

Nous sommes certes encore soumis à des mesures de protection mais remplis d'espoir, moi la première, à l'idée qu'elles s'assoupliront chaque jour un peu plus.

Pour cette AG 2021, je tiens à saluer :

- Madame Riotton, Députée de Haute-Savoie
- Madame Bourgoïn, représentante de la mairie de Sillingy
- Monsieur Barry, maire délégué de Seynod
- Merci Mesdames, Monsieur, de votre présence.

Sont excusés :

- Mme Pesenti, Directrice de l'Autonomie au Conseil Départemental 74,
- Mme BONANSEA, adjointe au maire en charge des affaires sociales – CCAS Rumilly,
- Mme Frédérique LARDET, Députée de la Haute-Savoie et présidente du Grand Anancy,
- Mme BOCCARD Danièle, présidente de l'UDAF 74,
- Mme Nora SEGAUD-LABIDI, Maire adjointe à la mairie d'Anancy,
- M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- M. David LYONNAX, Conseiller territorial en Action Sociale – CAF Haute-Savoie,
- M. Jean-Louis TOE et M. DANIELLIAN, ville d'Anancy,
- M. KELLER Denis, Directeur Général de l'association Aller Plus Haut,
- M. Loïc Surget, Directeur de la Maison Notre Dame de Philerme,
- Les représentants de l'Agence Régionale de Santé (service handicap),

Pour des raisons économiques et écologiques, comme nous le faisons depuis plusieurs années, les différents documents, auxquels nous ferons référence durant cette assemblée générale, vous ont été mis à disposition sur notre site internet ([www.epanou.org](http://www.epanou.org)) à la rubrique actualités/publications. Nous vous avons indiqué dans les courriers qu'ils peuvent vous être adressés sur simple demande auprès de Chrystel Picco.

## **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 2020**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2020 **est approuvé à l'unanimité** des adhérents présents ou représentés, sans voix contre ni abstention.

## **3) RAPPORT MORAL DE MIRYAM CACHE, PRÉSIDENTE**

Initialement, prévue le 10 avril, l'Assemblée générale ordinaire de notre association qui a été reportée à aujourd'hui par décision du CA du mois de février dernier n'en est pas moins un évènement incontournable de notre vie associative.

Elle est destinée à faire le bilan de l'année passée 2020, à la fois jalonnée d'aléas estampillés COVID 19 et aussi riche d'actions significatives tant au niveau associatif qu'au niveau du fonctionnement des établissements.

Car, si oui la Covid nous a tous perturbés dans nos projets et habitudes, non, la vie de l'association ne s'est pas arrêtée et fortement heureusement pour nous, parents de personnes handicapées, celle des établissements non plus.

En raison du passage de témoin en milieu d'année à la présidence de l'association, entre Jean-Louis Chamosset et moi-même, suite à une assemblée générale organisée au gré de l'assouplissement des mesures sanitaires en juillet 2020, il me revient de relater les événements liés à l'espace associatif :

- La mise place en tout début d'année du nouveau site internet de l'association [www.epanou.org](http://www.epanou.org), totalement recréé et rendu accessible aux personnes déficientes intellectuelles grâce à sa version FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- La construction du site internet constitue un travail important et résulte d'une synergie entre la commission Communication et les professionnels, guidés par un prestataire extérieur.

Concernant les activités associatives, suite à l'annonce du 1<sup>er</sup> confinement, les Conseils d'Administration et les Bureaux indispensables à l'exercice de la gouvernance ont eu lieu dès avril en visioconférence rendant compliqués, il faut bien l'avouer, la spontanéité et la fluidité de nos échanges.

Les réunions ont pu reprendre en présentiel à la rentrée de septembre pour un nouveau retour aux réunions par écran interposé durant le dernier trimestre, encore en place il y a peu.

Prévue le 14 mars 2020, la conférence sur le thème de « l'éloge de la différence » a dû être reportée par le comité d'éthique qui en septembre s'est lui aussi renouvelé :

- o Le Pr Matthieu Debray, que je tiens à remercier vivement pour son investissement à l'animation du comité d'éthique depuis 2014, a passé le flambeau de la présidence à Virginie Varlet, philosophe, qui était déjà membre du Bureau de l'instance depuis plusieurs années. Matthieu Debray a pris un peu de recul mais demeure bien-sûr membre actif du Comité d'éthique.

- o Moi-même, suite à mon élection à la présidence de l'association, j'ai transmis les tâches de secrétariat à Marie Menet, membre du conseil d'administration. Je demeure bien-sûr membre du Comité et continue d'appuyer avec la même détermination la démarche éthique au sein de notre association, démarche inscrite à notre projet associatif 2019-2023.

- o Suite à cette réorganisation, les travaux du Bureau du Comité ont porté, à la rentrée de septembre sous la houlette de Virginie Varlet, sur la traduction en FALC (Facile à lire et à comprendre) des comptes rendus des séances plénières à destination des usagers et l'organisation revisitée de la conférence finalement reportée à mars 2022.

A destination des familles venues nombreuses, l'AAPEI Epanou a organisé en janvier 2020 une matinée sur les mesures juridiques de protections des majeurs vulnérables grâce une intervention de M. Lacombe, Directeur de l'ATMP74.

Le chalet l'Hermitage, propriété de l'association du Grand Bornand, a de fait connu en 2020 une baisse d'utilisation : les locations extérieures nécessaires à maintenir équilibré le budget du chalet ont été bien-sûr annulées en raison de la situation sanitaire.

Les usagers des établissements après avoir d'abord été privés à partir de mars 2020 d'activités et notamment de sorties montagne ont pu s'aérer durant l'été lors de mini séjours organisés au chalet par les établissements et le service Loisirs Vacances Cap Vers.

Concernant Cap Vers, service Loisirs Vacances Inclusion associatif, Anouk Giraud aux manettes a géré l'annulation et le remboursement des activités loisirs hebdomadaires aux usagers et travaillé à faire se concrétiser pour 47 personnes les séjours d'été réservés par le biais des organismes de vacances adaptées ayant continué à fonctionner.

Elle s'est aussi chargée de déplacer pendant l'été dans les établissements des activités loisirs exceptionnelles destinées aux résidents maintenus en foyer notamment.

Notons également la signature avec la Caisse d'allocations familiales d'une convention concernant le financement de loisirs en inclusion.

Galipettes, la structure associative multi-accueil située à Seynod et rattachée au complexe Enfants, a fermé elle aussi ses portes pendant le 1<sup>er</sup> confinement et repris les accueils en mai, retrouvant sa mission essentielle et indispensable de service auprès des familles utilisatrices.

La belle surprise de l'automne a été l'opération Brioches début octobre 2020 qui a donné des résultats très satisfaisants : la nouvelle équipe mise en place a su dépasser vaillamment les incertitudes liées au contexte sanitaire en mettant en oeuvre une organisation innovante. Merci à Thierry Griffay, aux bénévoles et aux professionnels qui se sont mobilisés.

Je rappelle que les bénéficiaires de l'opération Brioches sont destinés à couvrir la participation associative aux loisirs et vacances des personnes handicapées et à financer, en fonction des bénéficiaires réalisés, des projets ludiques exceptionnels proposés dans les établissements.

J'insisterai donc sur 2 points :

- Nous, familles, avons tout intérêt à être actrices de l'opération Brioches parce que nos enfants, nos parents dans les établissements en sont les premiers bénéficiaires.

Cette opération ne peut pas être portée par seulement quelques administrateurs au risque de ne pouvoir perdurer.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet associatif 2019-2023, plusieurs axes de travail ont été développés :

Le groupe Bénévolat et le Groupe Partenariat ont chacun élaboré en 2020 une charte afin de délimiter et assurer le cadre des relations de l'association avec les intervenants bénévoles ponctuels et les possibles partenaires et sponsors de l'association,

Durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, un groupe d'administrateurs s'est mis au travail pour promouvoir la collecte de dons par le biais du site Helloasso dont vous retrouvez le lien sur le site internet de l'association. Les résultats de cette action ont été prometteurs et vous seront exposés tout à l'heure par notre trésorier.

L'association en tant qu'acteur économique et social s'est également entreprise une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) selon la méthode appelée ISO 26000 : il s'agit d'une grille de lecture de nos actions, qui a déjà servi à écrire notre projet associatif, à réaliser les évaluations internes des établissements et à réécrire progressivement les projets d'établissement.

Un bilan annuel de la démarche RSO, tant au niveau associatif qu'au niveau des établissements, est prévu tous les ans, visant à mettre en perspective les actions conduites au cours de l'année et permettant une projection dans l'avenir.

Outre les actions associatives développées ci-dessus, l'AAPEI Epanou a tenu à assumer sa mission d'employeur visant la reconnaissance concrète du travail des professionnels liée à la prise en charge qualitative des personnes accompagnées dans ses établissements et services.

Nous travaillons inlassablement auprès des élus, particulièrement en cette période d'élections départementales et régionales, pour une revalorisation et une promotion d'un secteur médico-social peu généreux avec ses acteurs de terrain et qui, par conséquent, peine à recruter dans un département où le coût de la vie est élevé.

Le Conseil Départemental est localement notre interlocuteur majeur sur la question du handicap et nous lui demandons de ne pas s'abstenir de nous soutenir. Ne nous abstenons pas non plus de nous rendre aux urnes.

Donc, pour 2020, le Conseil d'administration a pris les 2 décisions significatives :

Le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 300 euros, prise sur les budgets excédentaires des établissements. Cette prime dont le montant total atteignait environ 135 000 euros a été versée en avril 2020 à 450 salariés.

Le versement d'une prime dite Covid en juillet 2020 : annoncée initialement à hauteur de 1500€ pour l'ensemble des salariés du secteur médico-social par le gouvernement, il s'est avéré finalement que celui-ci ne financerait cette prime que pour les établissements relevant de l'assurance maladie (IME, SESSAD, ESAT,

FAM et Dispositif Horizon), renvoyant ainsi aux Conseils Départementaux la responsabilité de prendre une décision pour les structures relevant de sa responsabilité.

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie, mis devant le fait accompli, a de son côté décidé de financer une prime limitée à 750€, pour les établissements relevant de sa responsabilité (service des aides à domicile, foyers d'hébergement, foyer de vie, appartements de soutien, SAVS..).

Déplorant vivement une situation parce qu'elle créait de fait une reconnaissance financière à 2 niveaux inenvisageable entre les salariés de l'association, le Conseil d'administration a pris la décision en juillet 2020 d'aborder ses salariés de manière juste et égalitaire en accordant, cette fois sur les fonds propres de l'association, une prime d'un montant de base unique de 1500€, destinée à l'ensemble des salariés.

L'association en se mobilisant financièrement à hauteur de 85 000 € a clairement affirmé sa volonté de reconnaître l'engagement de ses salariés durant la période difficile traversée au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et susceptible de se prolonger durablement.

Bien-sûr, je précise que cette décision a été prise à titre exceptionnel et ne pourra pas être reconduite. Les fonds associatifs ont pour vocation à aider à l'investissement dans des projets à destination des personnes handicapées et ne peuvent aucunement servir à prendre en charge le fonctionnement courant des établissements relevant de la responsabilité de l'Etat et des collectivités.

Néanmoins, ces 2 décisions témoignent que l'AAPEI Epanou ne reste pas passive face à la question des rémunérations et que, s'il ne serait pas tenable pour la pérennité de l'association, de procéder à des augmentations de salaires au-delà des financements accordés, elle a su engager un très gros effort financier sur ses fonds propres pour soutenir ses salariés.

Du point de vue de la vie des établissements, nous avons assisté à de très beaux moments :

- L'ouverture du foyer des Hauts de Chosal à Cruseilles, rattaché à la ferme de Chosal, en juillet 2020 qui accueille 24 résidents vieillissants autonomes en foyer ou appartements de soutien. La qualité des bâtiments est proportionnelle à la qualité de vie proposée aux résidents dans ce lieu privilégié alliant le calme de la campagne et la proximité de la ville.

- L'ouverture de la 1<sup>ère</sup> tranche rénovée du foyer de Seynod également en juillet 2020 accueillant 30 résidents ravis de leur nouvel environnement.

Rappelons que la rénovation du foyer compte encore 2 phases en cours de réalisation avant que la totalité des résidents puisse bénéficier en 2022 de lieux de vie à la hauteur de ce que nous souhaitons pour eux. Nous attendons la finalisation de ce projet avec impatience.

- L'ouverture en septembre 2020 de l'UEEA (Unité d'enseignement élémentaire Autisme) à Pringy : cette unité avec un fonctionnement mixte entre l'école et un service médico-social accueille entre 7 à 10 élèves, âgés de 6 à 11 ans, qui sont à la fois inscrits à l'école et dans l'effectif de l'association et bénéficient de moyens classiques d'accompagnement issus de l'éducation nationale.

- Le déménagement du SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) imposé par une fin de bail et relocalisé avenue des Hirondelles à Annecy, toujours à proximité du centre-ville afin de permettre aux utilisateurs de continuer à circuler de manière autonome en gardant leurs repères.

- CapHandi'service, touchant déjà une soixantaine de familles sur la région annécienne, s'est développé permettant à une quinzaine de familles du secteur du Chablais de bénéficier d'un service adapté à leurs besoins.

- Et puis pour bien finir l'année, la réception d'un projet d'extension globale de la Ferme des Roches à Chaumont pour 19 places maximum d'hébergement (à travailler en 2021), dont 6 places d'accueil de jour en cours d'attribution à ce jour.

Vous pouvez donc constater le dynamisme de notre association et surtout l'engagement de ses acteurs humains. Parmi eux, je tiens à remercier Raphaël Miconnet, notre Directeur Général pour son professionnalisme et son soutien précieux sur ma première année de présidence.

2020, année de la Covid, n'a pas été une année vide où rien ne s'est passé. 2020 a été certes une année perturbée et compliquée à gérer dans les établissements, mais aussi une année de réalisations dédiées au bien-être des usagers et de résistance à la morosité. 2020 a été une année de vigilance maximale du point de vue sanitaire, durant laquelle très souvent les professionnels ont dû puiser dans leurs capacités résilientes pour avancer encore, pour essayer encore et toujours faire plus.

Je les en remercie et vous remercie cette assemblée pour son attention.

#### **4) RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PAR LE DIRECTEUR GENERAL**

Difficile tâche que de présenter un rapport d'activités pour l'année 2020, tant cette année fut atypique. Voici un an que l'épidémie de COVID-19 impacte et bouleverse la vie personnelle et professionnelle de chacun. Au niveau de l'association, tous les fonctionnements habituels ont été percutés. Les usagers, les familles, les salariés : chacun a dû s'adapter.

Je ne souhaite pas revenir en détail sur le déroulement des événements, je crois que tout le monde est plus intéressé par apercevoir le bout du tunnel que revenir sur des moments difficiles. Pour autant, plusieurs faits ou enseignements sont à souligner.

Premièrement, nous n'étions globalement pas prêts, comme tout le monde, mais la présence du cluster de La Balme a accéléré notre ajustement. Un exemple illustre cela : les masques. Comme tout le monde nous ne disposons plus de stocks significatifs de masques chirurgicaux. Avec le recul c'est une erreur, car ces masques peuvent être bien utiles aussi dans un contexte épidémique hivernal classique. Mais le cluster de La Balme nous a permis de disposer dès le début de masques papier, certes loin d'être à un niveau d'efficacité suffisant, mais plus utiles que rien du tout. Le port du masque a ainsi été rendu obligatoire dans les établissements de La Balme dès le 2 mars, étendu aux autres établissements dès le 23 mars. Une chose est sûre nous devons désormais conserver et gérer des stocks de matériel (masques, gels, gants, blouses jetables etc...) et disposer des procédures d'usage correspondant.

Deuxièmement, nous avons pu agir avec une certaine agilité et réactivité, dans le cadre des recommandations ou règles nationales mais avec un sens pratique. Grâce à un fonctionnement souple du comité de direction, les décisions ajustées et coordonnées ont pu être prises chaque fois que nécessaire : maintien d'un fonctionnement minimum de l'IME pour accueillir les enfants de l'ASE ou les situations complexes alors que la plupart des autres IME étaient totalement fermés, mobilisation des professionnels sur d'autres établissements, organisation de séjours d'été, mobilisation de bénévoles pour sauver la saison agricole de la Ferme, etc... Pour l'avenir, cette agilité est un atout, qui mériterait d'être un peu plus pensée pour notamment mieux intégrer l'ensemble des cadres (chefs de services, directeurs adjoints).

Troisièmement, la communication est fondamentale en cas de crise, qu'elle quelle soit. Communication auprès des familles, communication interne à destination des salariés.

D'après les retours issus d'une rapide enquête auprès des équipes, la communication interne a été réussie. Pour autant, nos outils agiles de communication (e-mailings entre autres) sont encore partiels et fragiles, ils doivent être consolidés et développés pour l'avenir notamment pour assurer une communication rapide avec les familles.

Quatrièmement, et ce n'est pas une découverte de ma part mais une confirmation : rien n'est possible sans des équipes engagées, et les équipes l'ont globalement été. Quelles en soit remerciées une nouvelle fois.

Cinquièmement, les ressources des usagers sont encore plus importantes que chacun peut l'imaginer. La déficience intellectuelle est définie comme entraînant un trouble du fonctionnement adaptatif, avec des habitudes difficiles à modifier. La crise nous démontre le contraire. Si les usagers subissent la crise, comme tout le monde, leur capacité d'adaptation est formidable et se passe globalement sans engendrer de troubles particuliers. Soyons conscients de cela, encourageons l'adaptation au bénéfice des aspirations des usagers pour plus d'autodétermination et d'inclusion.

Au delà de la crise sanitaire, plusieurs éléments sont à souligner concernant l'activité de l'association et de ses établissements et services au cours de l'année 2020 :

- L'initiation de plusieurs projets innovants :

L'ouverture de l'Art' Recyclerie, à La Balme de Sillingy, portée par le foyer de vie Les Roseaux permet de contribuer à changer le regard sur les foyers de vie. Longtemps vu comme un choix d'orientation par défaut, il s'agit en fait d'un véritable projet d'accompagnement à part entière. L'Art' Recyclerie permet de valoriser les compétences des usagers en les rendant visibles pour tous : pour les usagers eux mêmes, les professionnels, les proches mais aussi le grand public. Cette expérimentation est financée via des fonds européens pendant 2 ans, avec le soutien de la mairie de La Balme. Très concrètement des objets sont récupérés et les usagers contribuent à leur donner une seconde vie, de manière créative. D'où son nom de recyclerie créative. Une fois recyclés et créés, les objets sont exposés à la vente au grand public, sous forme d'un prix solidaire.

Imaginé fin 2019, le pôle ressources handicaps pour les centres de loisirs a vu réellement le jour au second semestre 2020. Porté par l'EPANOU, avec Cran-Gevrier Animations et le soutien de la mairie d'Annecy, il s'agit là encore d'une expérimentation pendant 2 ans, financée à 80% par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif est d'étayer les animateurs des centres de loisirs, y compris par des renforts, pour leur permettre d'accueillir des enfants porteurs de handicaps dans de bonnes conditions.

La création d'une fonction de coordination de l'insertion professionnelle, transversale aux ESAT, au dispositif horizon et au SAVS, permet d'engager des actions étoffées pour accompagner vers l'emploi les personnes en situation de handicap. L'inclusion peut et doit aussi être professionnelle pour certains usagers. Ceci nécessite de monter en compétences, de se doter de méthodes et de partenaires adaptés à cet objectif. Financé par les ressources des ESAT, ce poste supplémentaire permettra dès 2021 de montrer que nous sommes capables, certes à la marge en nombre, d'obtenir des résultats en matière d'inclusion.

L'ouverture de l'unité d'enseignement élémentaire autisme à Pringy, à la rentrée est aussi un projet important réalisé malgré le contexte très spécifique. Financé par l'ARS, ce projet fait suite à un appel à candidature remportée par l'association. Une dizaine d'enfants porteurs d'autisme, non accompagnés par l'IME jusque là, sont accueillis à l'école, avec le soutien quotidien de professionnels de l'association. Ces enfants font totalement partie de l'école, différenciant ce projet des différentes inclusions de groupes de l'IME que nous réalisons depuis de nombreuses années.

L'aboutissement de projets pour moderniser les lieux de vie des personnes : le foyer de Cruseilles a ouvert ses portes en juillet, ainsi que le bâtiment neuf du foyer de Seynod. Il reste à poursuivre la rénovation du foyer de Seynod.

La poursuite de l'évolution autour des pratiques professionnelles : plusieurs projets d'établissements ont été travaillés pour être actualisés, un travail conséquent a été réalisé autour de l'accompagnement des usagers dans le cadre de l'élargissement de leur droit de vote.

Enfin, la toute fin d'année 2020 marque aussi une bonne nouvelle : le principe d'extension de la ferme des Roches a été acté par le département et par l'ARS.

Comme vous le voyez, bien que « confinée », l'association n'a pas manqué de poursuivre ses missions. Au delà de ce rapide balayage de l'activité, j'ai pris l'habitude de parler également de l'avenir.

L'avenir, c'est avant tout une inquiétude forte, celle de nos ressources humaines.

Nos collaborateurs font des métiers dévalorisés aux yeux de la société, des métiers qui n'attirent plus, des métiers souvent mal payés au vu des contraintes et exigences. Le résultat est là : il est de plus en plus complexe de recruter, et ce quels que soient les postes, quels que soient les établissements et services.

Ceci est source de fragilité pour nos établissements, de postes vacants, qui je sais inquiète les familles.

Nous essayons de ne pas rester inactifs, notamment en développant l'apprentissage. Le département essaie de se mobiliser sur le sujet. Mais disons le, tous nos efforts, sans décisions politiques nationales concernant l'augmentation des bas salaires resteront fragiles.

L'avenir, c'est aussi la nécessité de poursuivre l'adaptation de l'association.

Depuis plusieurs années, le développement des services, au sens large, est soutenu par les financeurs. Cela correspond à des besoins, aussi à des attentes, et facilite le travail en direction de l'inclusion et l'autodétermination. L'association doit poursuivre en ce sens. L'association doit aussi prendre en compte parfois les paradoxes. Nous sommes une association locale, dont le territoire d'intervention est « Annécien ». Cela correspond à l'histoire, à la volonté associative et des élus locaux. Pour autant, l'association est déjà devenue un peu départementale avec le dispositif horizon et plus encore avec le déploiement de Cap'Handi Services sur l'ensemble de la Haute-Savoie. De plus en plus d'appels à projets de l'Etat sont à caractère départementaux, voire plus : Emploi accompagné, équipe de soutien à la scolarisation, diverses plate formes. Il y a donc là un paradoxe entre une association résolument locale... engagée au cœur de politiques publiques de l'Etat qui ne le sont plus. Ce paradoxe nous amènera forcément à repenser les collaborations avec d'autres associations.

L'avenir, enfin, c'est rappeler sans cesse que si les services sont indispensables, l'essentiel des besoins non pourvus aujourd'hui le sont par manque de solutions d'accompagnement très spécialisées.

Pourquoi beaucoup d'enfants doivent toujours patienter avant d'entrer en IME : parce un quart de l'effectif de l'IME est constitué de jeunes en aménagement Creton, pour la plupart orientés foyer de vie ou foyers médicalisés. Pourquoi est-il compliqué de répondre aux attentes d'hébergement de certaines familles : parce que bon nombre de résidents de foyers d'hébergement sont en attente de places en foyer de vie ou foyers médicalisés. Pourquoi certaines situations de vieillissement ne peuvent être accompagnées : parce que le foyer d'accueil médicalisé est saturé. Il appartient à l'association de rappeler ces réalités, il appartient ensuite à la société, à travers ses élus et administrations de savoir quels choix et moyens elle est prête à l'accompagnement des plus vulnérables.

## **5) RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020**

M. Griffay, trésorier, prend la parole pour parler des comptes de l'association et remercie son prédécesseur M. Allès.

Malgré une année très compliquée due au Covid, notre association a bien tenu le cap grâce à nos financeurs (ARS et Conseil Départemental) qui ont été un soutien sans faille et nous les remercions très sincèrement.

Concernant la partie associative, nous constatons une baisse de nos nombres d'adhérents en 2020. C'est regrettable car c'est le cœur même de notre association. Il faut se mobiliser et retrouver des adhérents pour faire vivre notre association.

Concernant les produits financiers, ceux-ci sont en baisse constante (-10 000 euros en 2020) du fait des taux bas. Les projections pour les 3 années à venir confirment cette tendance. Nous devons compenser ces revenus non négligeables en augmentant le nombre de nos adhérents et en sollicitant auprès des familles et amis des dons via notre site (paiement en ligne sur HelloAsso) (+ 9000 euros en 2020).

L'opération Brioches a passé tant bien que mal le cap du Covid et nous vous sollicitons pour nous aider à ce que l'opération 2021 soit un plein succès : Venez tenir les différents stands et faites connaître notre opération auprès de nos parents, amis, voisins et entreprises.

Concernant les charges, deux points exceptionnels et importants sont à retenir :

- Les frais de donation du chalet l'Hermitage au Grand Bornand pour un montant de 40 851 euros. Nous sommes pleinement propriétaire maintenant.

- Le complément des primes COVID versé aux salariés pour un montant de 83 600 euros.

Pour finir, nous constatons une perte nette comptable de 62 871 euros contre un bénéfice de 24 875 euros en 2019.

Nous comptons sur tous pour que nous redressions la situation en 2021.

Faites connaître notre association autour de vous pour que les revenus de l'opération Brioches ou les dons soient conséquents cette année.

### Validation des comptes :

- le 23 mars 2021 le Conseil d'administration s'est réuni pour arrêter les comptes annuels.
- Ces comptes ont été vérifiés par le commissaire aux comptes en mars 2021.



- Seule l'association a la personnalité morale.
- Les comptes annuels sont déposés au Journal Officiel.
- Nous vous présentons une synthèse de ces comptes.

L'Assemblée Générale doit se prononcer sur ces comptes annuels validés par le Conseil d'administration. V. Dumaitre (Directrice Financière) présente une synthèse de ces comptes :

### **Les faits marquants en 2020**

#### **Crise sanitaire Covid-19 et incidence financière :**

Il faut noter le maintien du financement prévu à hauteur des budgets alloués pour tous les établissements financés par l'ARS et le Conseil Départemental. (établissement à gestion contrôlée).

L'AAPEI maintient les salaires de tout le personnel.

Une prime Covid a été versée au personnel pour un total de 459 k€, sur la base de 1,5k€ par salarié si présence au moment du versement et si présence continue en mars et avril 2020; proratisation selon absentéisme. Son financement :

- L'ARS à hauteur de 278,6k€
- le Conseil départemental à hauteur de 87,6k€
- Les Esat sur le budget commercial 8,3k€
- L'association 84,5k€

- L'ARS a attribué des CNR (crédit non reconductible) à hauteur de 155 k€ afin de financer les surcoûts liés à la crise sanitaire;

Cette somme a permis le financement :

- de dépenses de personnel 76,5k€
- de matériels médical 50,5k€
- de masques 11 k€
- des frais de logistique 17,6k€.
- L'ARS a financé aussi la mise en place de séjours répit en août 2020, et du renfort de personnel dans les Fam, pour un total de 47,4k€
  - Séjours au Grand-Bornand : 20,8k€
  - Séjours répit dans les internats : 11,7k€
  - Renfort personnel Fam Iris et Chaumont : 15k€
- Cap Handi bénéficie d'aides au titre du chômage partiel à hauteur de 34,2€ pour 3 846 heures.

Pour les établissements en gestion propre,

(Esat budget production. Halte garderie. Grand-Bornand-Association-Savs Hébergement)

- Fermeture des deux Esat pendant 9 semaines du 17 mars 2020 au 13 mai 2020 avec reprise progressive.
  - Baisse du chiffre d'affaires de 238,5k€.
  - Maintien de la rémunération totale des personnes handicapées en Esat (part Esat et part état)
  - Prise en charge par l'Etat des rémunérations + charges sociales et fiscales pour la part ESAT du 17 mars 2020 au 10 octobre 2020. recettes reçues à ce titre pour l'Esat Parmelan : 122,7k€ et pour l'Esat de Chosal : 86,3k€
  - Fermeture de la Halte-Garderie le 13 mars.
  - Le personnel est mis à disposition de l'Ime.
  - Baisse de la facturation de 15k€ mais aide exceptionnelle reçue de la CAF de 22,7€. Mise en chômage partiel des salariés en mars et avril 2020 pour 360h recettes reçues 3,1k€

#### **Faits marquants en terme d'activité en 2020**

- Rappel : Tous les financements ARS et Conseil Départemental ont été maintenus et ce malgré la baisse d'activité. Dans les foyers (financement Conseil Départemental), le nombre de journées réalisé est de 116 128 contre 120 538 réalisées en 2019. – 4 410 journées.

- Cap Handi : 21 270 heures de prestations réalisées contre un objectif selon le CPOM de 27 000 heures. soit 5 730 heures non réalisées; dont 3 846 heures liées au chômage partiel et développement du Chablais retardé à la rentrée de septembre.

Maintien par le Conseil Départemental du financement de ces 3846 h. Soit 55,6k€.

- Ouverture du nouveau foyer des Hauts de Chosal en juillet 2020 (+ 7 usagers au foyer et + 2 usagers en appartement) et de la Petite Unité de Vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes. (PUV PHV 24 résidents).

Le coût final du bâtiment n'est pas encore totalement arrêté. Nous attendons encore des DGD des entreprises; (décompte général définitif)

- Ouverture de la première tranche du foyer de Seynod au 15 juillet 2020 accueillant 30 résidents.
- Ouverture en septembre 2020 de l'UEEA Unité d'enseignement élémentaire Autisme à Pringy. 7 à 10 élèves.
- Développement de Cap Handi' Service sur le secteur du Chablais.

### **Faits marquants 2020 au niveau comptable**

Abrogation d'un règlement comptable n°99-01 et mise en place du règlement ANC n°2019-04 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les principales modifications :

- Dans l'annexe des comptes, il est créé un nouveau tableau de présentation du résultat, faisant apparaître le résultat « effectif ». Il s'agit du résultat comptable de l'entité corrigé des excédents ou déficits antérieurs sous gestion contrôlée.
- En terme de présentation des comptes, il est prévu qu'il soit fait une distinction au bilan entre fonds propres des activités réalisées par les ESSMS (gestion contrôlée) et fonds propres de la gestion propre.

Le nouveau règlement supprime le traitement comptable spécifique introduit en 1999 qui permettait à une association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer un bien renouvelable ou non par l'organisme.

Cette distinction entraînait la comptabilisation soit en classe 13 soit en classe 10 de cette subvention et donc soit la reprise progressive ou non de cette subvention au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement du bien que ladite subvention avait financé.

Aujourd'hui, une subvention d'investissement peut être comptabilisée soit en produits au compte de résultat soit au bilan en classe 13, et dans ce cas, cette subvention est reprise en résultat au rythme des amortissements.

L'incidence de cette nouvelle méthode crée :

- un produit au compte de résultat de 120,5k€
- au bilan, le retraitement des années antérieures des subventions reçues crée un excédent mis en report à nouveau de 3700k€.

### **Le résultat net comptable des comptes annuels et résultat effectif**

Le résultat net comptable (résultat d'exploitation, financier et exceptionnel) est un excédent de 1 908 009€ contre 1 409 046€ en 2019.

- Gestion contrôlée : activités financées par prix de journée et dotation globale (ARS- Conseil départemental)
- Gestion propre : activité de production des ESAT, structure multi-accueil, comptes de l'association, comptes du Grand-Bornand

<b>Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité</b>	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	1 908 009 €	1 409 045 €
Reprise du résultat antérieur	484 262 €	487 997 €
<b>Excédent effectif global</b>	<b>2 392 271 €</b>	<b>1 897 042 €</b>
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>537 096 €</i>	<i>625 712 €</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>1 855 175 €</i>	<i>1 271 330 €</i>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	<b>2020</b>	<b>2019</b>	Ecart
<b>Produits d'Exploitation</b>			
Prestations Produits du Travail des Esat	1 467 126	1 705 624	-238 497
Prestations Activités annexes	150 865	144 709	6 155
Prestations Activités Prix Journée/ facturation horaire	1 588 459	10 877 390	-9 288 930
Prestations Participation des personnes hand. Prix Journée	1 738 719	1 723 263	15 456
Prestations Activités Dotation Globale	20 849 744	10 189 038	10 660 706
Prestations du siècle	8 060	9 050	-990
Locations appartements participation des personnes hand.	228 268	215 751	12 517
Locations immobilières	20 331	29 041	-8 710
Remboursement repas des personnes handicapées	132 451	158 712	-26 261
Participation aux transports des personnes handicapées	9 269	17 771	-8 502
Participation au soutien des personnes handicapées	1 296	1 620	-324
Subventions d'exploitation	164 589	289 285	-124 696
Production immobilisée		83 240	-83 240
Indemnités Journalières S.S et organisme complémentaires	519 987	414 646	105 341
Complément de rémunération des personnes hand. Etat	2 376 260	2 178 869	197 391
Charges sur Complément de rémunération Etat	890 828	805 990	84 838
Indemnités Journalières S.S des personnes handicapées	52 249	55 117	-2 868
Autres Produits de gestion courante	543 362	606 623	-63 261
Reprise sur provisions pour risques et charges	18 870	7 985	10 885
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>30 760 734</b>	<b>29 513 724</b>	<b>1 247 010</b>

## **Compte de résultat**

### **Les produits d'exploitation**

Répartition des principaux produits en % par rapport au total des produits :

- Le financement du Conseil Départemental : 41%
- Le financement de l'ARS : 31%
- Complément de rémunération et charges sociales versés par l'Etat pour les travailleurs en ESAT : 10,40 %
- Le chiffre d'affaires des ESAT : 4,67 %
- Les participations des adultes aux frais d'hébergement et locations : 6,72%

Répartition des principaux produits en % par rapport au total des produits :

- Le financement du Conseil Départemental : 41%
- Le financement de l'ARS : 31%
- Complément de rémunération et charges sociales versés par l'Etat pour les travailleurs en ESAT : 10,40 %
- Le chiffre d'affaires des ESAT : 4,67 %
- Les participations des adultes aux frais d'hébergement et locations : 6,72%
- Les locations appartement augmentent du fait de l'ouverture de la Petite Unité de vie en septembre. + 24 usagers.
- Location immobilière : baisse des nuitées établissements et extérieurs au Grand-Bornand
- Du fait de la fermeture des esat, baisse des participations usagers pour les postes repas, transport, soutien.
- Subvention d'exploitation :
  - Ville d'Annecy : Halte garderie : 21,6k€
  - Ime : CCAS de Rumilly pour le transport 5k€ / Groupe Seb : pour un bivouac 1,5k€
  - ARS séjours répités au Grand Bornand : 24,7k€.
  - Recyclerie au roseaux : 10,2k€
  - Esat parmelan : CCAS de Rumilly pour le transport : 2,2k€
  - Esat Chosal : land art 45k€ (Région Département Commune parrainage sentier)
  - Foyer de chosal : MSA 27,7k€
  - Cap handi CAF : 6,8€ pour les centres de loisirs
  - Subvention de l'assoc aux ets pour activités de loisirs 14,8k€
  - Département : subvention chant pour le service loisirs vacances : 1,2k€
  - Unapei : séjours répités 1k€
- Indemnités journalières = + 105k€. Plus d'arrêt maladie.
- Rémunérations des personnes handicapées Part Etat salaires et charges = + 279k€

Evolution due à l'augmentation du smic et prise en charge de la part Esat du 17/03 au 10/10 : + 209k€.

### **Autres produits de gestion courante :**

Ce compte regroupe toutes les autres recettes ; Les cotisations des adhérents; des remboursements liés à l'emploi (formation) Assurance / facturation à d'autres structures (ladap samsah scic) : loyer salaires et charges

- Cotisation adhérents 8,5k€
- Organisme de formation : 12,8k€
- Financement du Cpom Cap Handi : 31,2k€ (location vélo/création de vidéos de sensibilisation et formation sur le handicap pour les SAAD du département)
- Contrats aidés 9,2k€
- Assurance 17,8k€
- Facturation salaires et charges LADAPT= 163k€
- Opération brioche 41k€
- Facturation des Loyer + charges à d'autres structures : (siege à Scic ) (DH à Samsah et Ladapt) Savs à Udapei alma Cdsa = 119,4k€
- Chômage partiel : 37,2k€

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	<b>2020</b>	<b>2019</b>	Ecart
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Autres Achats et Charges externes	7 196 496	7 042 075	<i>154 421</i>
Impôts, Taxes et Versements assimilés	1 067 320	1 072 741	<i>-5 421</i>
Salaires et traitements	13 958 919	13 395 488	<i>563 431</i>
Charges sociales sur rémunérations	4 522 949	4 660 035	<i>-137 086</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 019 930	1 862 999	<i>156 931</i>
Dotations aux provisions pour charges d'exploitation	15 800	10 079	<i>5 721</i>
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 868	4 828	<i>1 040</i>
Autres charges de gestion courante	114 961	146 102	<i>-31 141</i>
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>28 902 244</b>	<b>28 194 348</b>	<i>707 895</i>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 858 490</b>	<b>1 319 376</b>	<i>539 115</i>

## Compte de résultat : les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 28 902 244€ contre 28 194 348 € en 2019 soit + une variation de 707 895€.

Le poste « autres achats et charges externes » : (eau, Edf, gaz, alimentation...) après retraitement du poste personnel intérimaire inséré pour l'analyse sur la ligne charges de personnel, s'élève à 5 049k€ contre 5 051k€ en 2019.

Les dépenses non réalisées du fait de la fermeture de certains établissements et du confinement, (restauration; loisirs ; transport usagers et frais de déplacement du personnel) pour environ au total 269k€ ont été compensées par les surcoûts liés à la crise (155k) et le loyer supplémentaire du foyer de Seynod.(+111k€)

Ce poste représente donc toujours environ 17% du total des charges d'exploitation.

- Charges de personnel : (Salaires + Charges sociales et impôts sur salaires y compris personnel intérimaire) représente 75,07% contre 74,91% en 2019. La variation provient en grande partie de la prime « pouvoir d'achat » 105,3k€ et de la prime Covid 459k€.
- Les dotations aux amortissements augmentent du fait de l'amortissement du nouveau foyer des Hauts de Chosal sur 6 mois. (+170k€)

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2020	2019	Ecart
<b>Produits Financiers</b>			
Autres intérêts et produits assimilés	92 356	110 358	-18 002
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>92 356</b>	<b>110 358</b>	<b>-18 002</b>
<b>Charges Financières</b>			
Intérêts des Emprunts	305 911	265 526	40 386
Intérêts bancaires	1 108	5 142	-4 034
<b>TOTAL ( IV )</b>	<b>307 019</b>	<b>270 668</b>	<b>36 351</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER ( III - IV )</b>	<b>-214 663</b>	<b>-160 310</b>	<b>-54 354</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>			
Autres produits exceptionnels	0	189 990	-189 990
Valeur des cessions des immobilisations	16 210	35 800	-19 590
Dons	24 669	15 780	8 889
Quote part de subvention virée à résultat	237 223	79 400	157 824
Reprise sur provision pour renouvellement des immobilisations	89 091	84 957	4 134
Report ressources non utilisées sur subventions	188 309	175 594	12 716
<b>TOTAL ( V )</b>	<b>555 504</b>	<b>581 521</b>	<b>-26 018</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>			
Autres Charges exceptionnelles	0	3 693	-3 693
Valeur comptable des immobilisations cédées	7 383	36 179	-28 796
Dot. aux provisions pour renouvellement des immobilisations	0	72 846	-72 846
Report en fonds dédiés à l'investissement	72 900	0	72 900
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	16 210	35 300	-19 090
Engagement à réaliser sur subventions attribuées	0	171 232	-171 232
Report en fonds dédiés à l'exploitation	185 019	0	185 019
<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>281 512</b>	<b>319 250</b>	<b>-37 738</b>
<b>3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>273 992</b>	<b>262 271</b>	<b>11 721</b>
IMPOT SOCIETE	9 810	12 291	-2 481
<b>Résultats nets</b>			
Résultat des activités Prix de Journée - Dotation Globale (Gestion contrôlée)	1 370 913	783 334	587 579
Excédent des autres activités (gestion propre)	537 096	625 712	-88 616
<b>4 - RESULTAT NET (1+2+3)</b>	<b>1 908 009</b>	<b>1 409 046</b>	<b>498 962</b>

## **Le résultat financier**

- Les produits financiers sont en baisse du fait de l'effondrement des taux de rendement et parce qu'il existe aussi des produits financiers latents. Il s'agit des produits financiers liés à des contrats de capitalisation souscrits en mars 2018 et août 2019 dont les produits financiers des 12 premiers mois ne seront acquis qu'au terme d'une période de 4 ans s'il n'y a pas de rachat total.

Selon le principe de prudence, il n'a pas été constaté les produits de la période mars 18 – mars 19 pour 16,6k€, ainsi que les produits de la période août 2019-août 2020 pour environ 40k€.

- Les charges financières augmentent du fait des intérêts liés au déblocage de l'emprunt pour le foyer de Chosal.

## **Le résultat exceptionnel**

Les principales variations :

Les produits exceptionnels en 2019 pour 190k€ correspondent :

- Au versement transport des années 2017 et 2018 pour lequel nous avons obtenu l'exonération pour 91k€
- A une régularisation de cotisations sociales 99k€ suite à un contrôle Urssaf.
- Le changement de méthode comptable entraîne la constatation d'un produit, Une partie des subventions reçues avant le 01/01/20 compense les dotations aux amortissements. Incidence +120k€.
- Les reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations compensent des dotations aux amortissements.
- Le report de ressources non utilisées sur subvention. Il s'agit des crédits non reconductibles alloués par les financeurs sur des exercices antérieurs et qui sont utilisés durant l'année. Les dépenses en lien avec ces subventions se trouvent principalement en charges de personnel.

## **Charges exceptionnelles :**

- Report en fonds dédiés à l'investissement : 72,9k€ (ancien cpt dotation provision pour renouvellement des immobilisations)
  - Sessad : selon PPI déposé 2,9k€
  - Foyer de vie les roseaux : Provision pour travaux allouée : 70k€
- Report en fonds dédiés à l'exploitation : ce compte enregistre les crédits non reconductibles accordés par les financeurs et non encore dépensés au cours de l'exercice.
  - Ime : fonds pour le financement d'action spécifique (pôle de transition/situation complexe) : 100k€
  - Prime Covid non dépensée : à rendre aux financeurs : 54k€
  - Cap handi : action du cpom 30k€

## Le bilan des comptes annuels

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
<b><u>Actif immobilisé</u></b>			<b><u>Fonds associatifs</u></b>	<b>903 043</b>	<b>903 043</b>
Immobilisations incorporelles	54 529	101 121	Legs et donations	1 012 211	1 012 211
Terrains Constructions aménagt	23 654 379	16 625 645	Subventions	2 581 586	6 530 672
Autres immobilisations corporelles	1 768 032	1 527 047	Réserves	16 736 517	15 458 294
Immobilisations en cours	849 704	7 796 628	Report à nouveau	2 846 189	-1 072 693
Immobilisations financières	759 932	842 298	Résultat de l'exercice	1 908 009	1 409 047
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>27 086 576</b>	<b>26 892 739</b>	Provisions réglementées	1 980 973	2 085 453
			<b>Total fonds propres</b>	<b>27 968 528</b>	<b>26 326 026</b>
<b><u>Actif circulant</u></b>			<b><u>Provisions &amp; fonds dédiés</u></b>	<b>336 711</b>	<b>356 169</b>
Créances	5 349 456	7 745 130	<b><u>Dettes</u></b>		
Placements - Compte à terme	13 117 462	13 115 579	Emprunts	19 239 624	20 235 903
Disponibilités	11 532 624	6 574 796	Banques et dettes financières diver	578 152	746 216
<b>Total actif circulant</b>	<b>29 999 542</b>	<b>27 435 505</b>	Dettes fournisseurs et autres	8 963 102	6 663 930
			<b>Total dettes</b>	<b>28 780 878</b>	<b>27 646 049</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>57 086 117</b>	<b>54 328 244</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>57 086 117</b>	<b>54 328 244</b>

### Le Bilan

- L'équilibre du bilan est respecté puisque les capitaux permanents (total fonds propres + emprunts) permettent de financer les immobilisations nettes.
- On voit ici le changement de méthode décrit avec un transfert des anciennes subventions et dont le bien financé est totalement amorti, dans le compte report à nouveau pour 3 646k€. Ce report doit être affecté en 2021. nous proposons l'affectation en excédent affecté à l'investissement.
- Le ratio d'endettement est de 0,68 en 2020 contre 0,77 en 2019. Il s'agit du rapport entre les emprunts sur le total des fonds propres. La diminution correspond aux remboursements des emprunts. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt cette année.

### Le passif

- Taxe apprentissage : 5k€
- Subvention au Fam Iris pour du matériel informatique et du matériel de percussions pour un total de 5k€.
- Les emprunts nouveaux : Néant
- Les emprunts remboursés : 996,2k€
- Solde du capital restant dus au bilan : 19 240k€
- Tous les emprunts ont fait l'objet d'un accord des financeurs via les Plans Pluri-annuels déposés.



## L'actif

### Les investissements 2020

Les principaux investissements sont :

- Immobilisations en cours sont constituées de projets non encore finalisés. (maison Magros à Chosal/Façades au roseaux / Projet des Césardes/ Aménagement de la cour Fam des roches)
- Construction : fin des travaux du foyer de Chosal : 1 291k€
- Matériel outillage dans les ESAT : 60,5k€
- Matériel Mobilier : 354k€
- Matériel de transport : 229,2k€
- Matériel informatique 136,2k€

### Les affectations de résultat

Résultat de la gestion propre :

Esat le Parmelan activité de production d'amortissement	+	399k€	réserve de compensation des charges
Esat la Ferme de Chosal activité de production d'amortissement	+	222,4k€	réserve de compensation des charges
Structure multi-accueil – Galipettes d'amortissement	+	9,8k€	réserve de compensation des charges
SAVS Hébergement		+ 4,9k€	Réserve de compensation des déficits
Association		- 0,8k€	report à nouveau débiteur
Chalet l'Hermitage le Grand-Bornand		- 77,8k€	Report à nouveau débiteur
		-----	
		+557,4k€	

### Affectation de résultats de la gestion contrôlée

Ce sont les résultats des comptes administratifs qui sont affectés. Il s'agit du résultat « effectif » corrigé de provision pour retraite, après annulation des congés payés dus au 31/12. Ce résultat s'élève à 1 729,2k€

Nous proposons les affectations suivantes :

- En réduction des charges d'exploitation de la dotation 2021 pour 272k€. (facturation des jeunes sous amendement Creton à rendre à l'ARS)
- En réserve de compensation des déficits pour 94k€ afin d'atteindre le seuil prévu au Cpom de 3% du budget alloué.
- En report à nouveau débiteur (apurement des déficits antérieurs) 8,6k€
- En mesures d'exploitation 12,3k€
- En réserve de compensation des charges d'amortissements pour 1 342k€ Ce compte permet de compenser l'incidence financière de l'amortissement des projets (Rénovation Césardes/extension Fam des Roches/Gros Travaux dans les établissements)

## 6) RAPPORT DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

### **Préambule**

Cette présentation explicite notre rapport sur les comptes annuels, lequel vous a été remis dans les délais.

### **Introduction**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AAPEI EPANOU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

## Démarche d'audit



Les documents listés ci-dessus ont été présentés à la direction et la gouvernance de votre société

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Conclusion**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous remercions la direction et l'ensemble des services de votre association pour leur disponibilité et pour leur écoute, qui ont permis de dérouler nos travaux dans des conditions facilitant l'expression de notre opinion.

Nous vous remercions de votre attention

## **7) APPROBATION DES DIVERSES RESOLUTIONS**

Les adhérents sont appelés à se prononcer sur huit résolutions sur les comptes présentés :

### **Résolution 1 : PV de l'Assemblée Générale 2020**

L'Assemblée générale après avoir entendu le procès verbal de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2020 approuve ce procès verbal.

### **Résolution 2 : Rapport moral du président**

L'Assemblée générale approuve le rapport moral de la présidente.

### **Résolution 3 : Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2020, approuve les comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

### **Résolution 4 : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce, approuve les conventions visées au dit rapport.

### **Résolution 5 : Affectation des résultats**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats.

Affectation des résultats de la gestion propre : 548,3k€

Résultat des activités de production des Esat et Résultat de la Halte-garderie affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement pour un total de 621,5k€

Esat parmélan : 399k€

Esat Chosal : 212,7k€

Halte garderie : 9,8k

Résultat excédentaire de la gestion propre du Savs hébergement : 6,8k€ en réserve de compensation des déficits.

Déficit de l'association – 2,2k€ report à nouveau débiteur. A compenser avec excédent futur.

Déficit Chalet l'Hermitage du Grand-Bornand - 77,8k€ Report à nouveau débiteur

Affectation des résultats de la gestion contrôlée : 1 729,2k€

Nous proposons les affectations suivantes :

- En réduction des charges d'exploitation de la dotation 2021 pour 272k€. (facturation des jeunes sous amendement Creton à rendre à l'ARS)

- En réserve de compensation des déficits pour 94k€.

Le seuil prévu au CPOM est de 3% du budget alloué. Certains établissements n'ont pas atteint ce seuil.

- En report à nouveau débiteur pour apurement de déficits antérieurs : 8,6k€

- En mesures d'exploitation 12,3k€

- En réserve de compensation des charges d'amortissements pour 1 342k€

Ce compte permet de compenser l'incidence financière de l'amortissement des projets (Rénovation Césardes/extension Fam des Roches/Gros Travaux dans les établissements)

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

**Résolution 6 : Cotisations pour l'année 2022**

La cotisation est à 90 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant de la cotisation pour l'année 2022.

**Résolution 7 : Rapport d'activités 2020 de l'Association**

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2020 de l'association présenté par le directeur général.

**Résolution 8 : Election des membres du Conseil d'administration**

Sept postes d'administrateurs sont à renouveler. Trois candidats se présentent.

**8) RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉALABLEMENT POSÉES AU PRÉSIDENT**

***Question de Mme Andrée NATIVEL, parent du Foyer des Roseaux***

Pouvez-vous nous préciser le cheminement des repas depuis le CAT de Seynod jusqu'aux différents établissements ?

Les remarques des adhérents sont-elles suivies de changements ?

Les résidents de Chosal profitent-ils des produits qu'ils cultivent ? Stop au gaspillage !

***Réponse de la Présidente :***

Les repas sont préparés en liaison froide à la cuisine centrale de l'Esat Le Parmelan et acheminés à froid sur les différents sites, avant d'être remis en température au moment du service.

Par le biais des commissions Repas et des CVS, les remarques des usagers sont remontées jusqu'au chef de cuisine qui les prend en compte dans la mesure du possible, dans le cadre d'un programme d'amélioration pluriannuel.

Concernant la ferme de Chosal, la production de repas pour le midi à l'ESAT est réalisée directement sur place, avec en partie les produits de la ferme.

***Question/Remarque de M. Jean-Pol BOZZONE, parent de la ferme de Chosal***

Je trouve dommage que les candidats qui sollicitent le renouvellement de leur mandat ne présentent pas de profession de foi.

***Réponse de la Présidente :***

Il s'agit d'une remarque pertinente qui sera prise en compte dès l'année prochaine.

***Question de M. Guy PEYRESAUBES, parent de l'Esat du Parmelan et de l'hébergement***

Comme j'en ai fait part à Madame la Présidente ainsi qu'à Monsieur le directeur de l'ESAT et des Hébergements, je suis surpris que les anciens et même les nouveaux éducateurs démissionnent tous, les uns après les autres.

Pourquoi ? Ceci a pour effet de perturber les adultes qui eux ont besoin d'être sécurisés.

***Réponse de la Présidente :***

- Les usagers peuvent en effet parfois, mais pas toujours, être déstabilisés par les changements de personnels.
- Effectivement, il y a régulièrement des départs, dans tous les établissements, pour diverses raisons : mobilité interne, raisons personnelles, réorientations professionnelles et autres opportunités etc...
- La difficulté réside plus dans les difficultés de recrutement propres à notre secteur d'activité qu'aux départs en eux-mêmes.

***Question de M. Ivana BIANCHIN, parent de l'Esat Parmelan/Césardes***

Comment optimiser le départ en retraite de nos enfants ?

Peut-on espérer que la retraite s'effectue dans une structure AAPEI (La Balme de Sillingy) ?

Dans la mesure où, nous parents, sommes encore en bonne santé pour accompagner nos enfants devenus retraités, peut-on imaginer un accueil temporaire pour ces nouveaux retraités pour nous « soulager » de temps en temps ?

**Réponse de la Présidente :**

Aujourd'hui il existe plusieurs options :

- le FAM les IRIS qui propose de l'accueil temporaire,
- tout comme les dispositifs d'hébergements des Hauts de Chosal à Cruseilles,
- Par ailleurs, certains usagers sont accueillis dans différents EHPAD.

Pour autant, vous avez raison, les besoins sont très importants : le FAM les Iris dispose d'une liste d'attente d'au moins 40 personnes.

En termes d'action menée par l'association :

- Nous interpellons très régulièrement les élus pour les sensibiliser à ce problème ce qui a été particulièrement le cas dans le cadre des élections du Conseil départemental dont le 2<sup>ème</sup> tour se déroule demain.
- Nous sollicitons l'Etat et le département pour qu'il mobilise des moyens significatifs et nous permettent la création de places qui font cruellement défaut aux familles.
- Et concrètement, nous avons proposé aux autorités la mise en œuvre d'une équipe mobile de soutien aux aidants et aux professionnels confrontés au manque de solution adaptée au vieillissement.

**Question de Monsieur Denis ANGELLOZ-NICOUD, parent au FAM Les Iris**

Madame la Présidente, au cours de l'AG du 30/04/2016, Jean-Louis Chamossot a déclaré : j'ai reçu 520 euros de l'assurance maladie après s'être fait remettre les cartes vitales des résidents des Iris à la Balme de Sillingy (ces cartes sont strictement personnelles) dans le but de s'accaparer les remboursements au profit de l'AAPEI.

Cette escroquerie a été mise en œuvre en 2008 sous la présidence de Bernard Alligier et Jean-Louis Chamossot. En tant que présidente, vous voudriez bien mettre fin à ce « vol » PS : copie au juge des tutelles.

**Réponse de la Présidente :**

M Angelloz-Nicoud se questionne sur l'utilisation des cartes vitales, la prise en charge ainsi que le remboursement des frais de santé des résidents dans les foyers.

Comme tout un chacun, les usagers sont remboursés de leurs dépenses de santé (consultations médicales, médicaments etc..) par le biais de leur carte vitale et mutuelles personnelles, sans que les sommes ne transitent ni n'arrivent sur les comptes de l'AAPEI Epanou.

## **9) ELECTION DU TIERS SORTANT**

Sept postes sont à pourvoir et nous avons 3 candidats.

Les votes sont dépouillés par Mme Demay, Mme Menet et M. Pollet, tous administrateurs.

**Résultats des votes :**

M. DAILLET	: 118 voix
Mme EPELY	: 98 voix
M. LAVOREL	: 102 voix
Un vote blanc.	

Il y a eu 129 votants.

Les 3 candidats sont élus.

Le Conseil d'administration sera composé pour l'année 2021/2022 de 20 administrateurs contre 24 habituellement.

### Les élus prennent la parole :

M. Barry, maire délégué de la ville de Seynod, est très heureux d'être présent ce matin et remercie le dirigeant, les administrateurs et collaborateurs pour le travail effectué. La ville de Seynod des relations privilégiées avec l'AAPEI EPANOU de part son implantation sur le territoire et nous avons toujours accompagné et soutenu les actions de l'association.

M. Barry souhaite souligner deux choses :

- La démarche RSO que l'association a mise en place. Cela illustre l'action et l'esprit de l'association avec une recherche de qualité de service et des relations humaines. Belle implication sur ce plan.

- La rénovation de la 1<sup>ère</sup> tranche du foyer d'hébergement. C'est une belle réalisation.

Le rapport d'activités montre l'étendue de nos projets et le dynamisme de cette association.

M. Barry note les problèmes de ressources humaines et espère que la situation va s'arranger. La ville d'Annecy est Il souhaite à l'AAPEI EPANOU une bonne continuation.

Mme Riotton, députée de la circonscription qui va de Rumilly à Talloires : Elle remercie la présidente de l'invitation. Mme Riotton se sent représentante du peuple lorsqu'elle participe à une Assemblée Générale. Sa vie professionnelle est faite du monde de l'entreprise et sur le management des ressources humaines. Elle travaille depuis 4 ans à la commission du développement durable et à l'aménagement du territoire. Elle a été très sensible à la création de la recyclerie à la Balme de Sillingy. Elle a été rapporteur d'une loi anti gaspillage pour l'économie circulaire. Elle est intéressée d'entendre la réalité du terrain et travaille pour faire évoluer les choses.

Aujourd'hui l'association et le monde du handicap évoluent dans un monde inclusif. Elle veut pousser la réflexion sur les problèmes de places dans les établissements. Elle veut que l'on compte sur son engagement vers l'ARS et que les moyens soient fléchés. Elle est consciente de la tension sur les recrutements. Elle a la possibilité de travailler sur des groupes d'étude inter-commissions (autonomie et grand âge) et on pousse ce projet de loi sur l'autonomie et sur la partie handicap (prestation de compensation du handicap). Elle félicite les bénévoles et salariés et souhaite une belle continuation.

### **Clôture de l'Assemblée générale par la Présidente**

Comme souvent, l'assemblée générale d'une association est l'occasion de dire au revoir à certains membres du Conseil d'administration désireux de prendre du répit ou appelés ailleurs. Cette année, ont manifesté leur intention de retrait :

- Franck Guyon, que ses engagements professionnels n'autorisent pas s'investir autant qu'il le souhaiterait. Merci pour son aide et bonne continuation à lui.

- Maryse Dodens, absente aujourd'hui, administratrice depuis 1991... 30 ans. De Maryse, je retiendrai l'engagement durable et sa loyauté indéfectible. Nous la croiserons encore vers le foyer de vie Les Roseaux où réside heureuse et apaisée sa fille, Marie-Aimé et ce sera toujours un grand plaisir de prendre le temps de discuter avec elle dans la bonne humeur.

- Robin Thatcher, papa de Karen qui travaille à la ferme de Chosal, administrateur sympathique et vigilant, prend le large après s'être bien investi dans le CA depuis 2012.

- Emile Allès, trésorier puis trésorier adjoint de l'association, ami solidaire depuis 2012, soucieux de tenir son engagement au CA jusqu'au bout de son mandat et aussi ne l'oublions pas, de la bonne tenue des finances associatives. Emile, nous avons apprécié sa compétence, son exigence et aussi son humour.

Tous ont rudement bien travaillé, je les laisse partir à regret tout en leur souhaitant sincèrement bon vent et surtout en leur adressant un immense merci !

Et puis il y a une dernière personne que je souhaite saluer et remercier, un grand professionnel aux idées innovantes qui nous quitte après 22 ans de bons et loyaux services au bénéfice de la nature et de l'humain, Emmanuel Mosse, Directeur du complexe de la ferme de Chosal, passe le flambeau pour s'occuper de son jardin personnel et randonner accompagné de son âne Anatole. Emmanuel prend sa retraite, on y croit à peine. C'est pourtant bien réel puisque nous avons parmi nous son successeur Jorris Santalucia à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Je tiens à remercier sincèrement Emmanuel Mosse pour tout ce qu'il a initié à la ferme de Chosal, dans notre association et dans le secteur médico-social.

Je n'ai aucun doute sur sa capacité à profiter du temps qui sera désormais le sien et lui souhaite belle vie en compagnie de ses ânes et parmi les siens.

Je vais maintenant vous libérer en vous remerciant de votre attention. Je vous souhaite une excellente santé. En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas prévu d'apéritif cette année encore, vous voudrez nous en excuser.

Je vous dis A TRES Bientôt !

\*\*\*\*\*

Miryam CACHE

La Présidente



Maryse LAVOREL

La secrétaire

